



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... tous nos communiqués sur www.lpo.fr... tous nos communiqués sur www.lpo.fr...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Chasse à l'Assemblée Nationale : les chasseurs embusqués derrière les parlementaires

Cet après-midi, les députés entameront l'examen d'une nouvelle proposition de loi sur la chasse. Objectif de cette nouvelle phase législative : faire plaisir aux chasseurs sur un maximum de leurs demandes, même les plus absurdes, quitte à se mettre en contradiction avec toute l'action parlementaire antérieure.

Quand les intérêts privés tirent à vu sur l'intérêt général

France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Ligue ROC et la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) dénoncent les revendications de certains députés, qui se font les porte-parole des chasseurs les plus extrémistes. Les amendements déposés en vue des débats sont révélateurs de la façon dont une minorité bien organisée parvient à influencer le législateur en faisant fi de l'intérêt général !

Pour les 4 associations : « Une sixième loi chasse en dix ans, est-ce vraiment raisonnable ? C'est un sujet récurrent au parlement, comme si ce thème était l'un des principaux problèmes de la France ! La chasse aux voix des chasseurs est ouverte, ne semble connaître aucune limite et, à un an d'échéances électorales majeures, des députés semblent disposés à une reddition complète, à rendre les armes face à celles des chasseurs. Il est bien loin le temps de la table ronde chasse, mise en place par le Président de la République, qui n'aura duré que deux ans ! »

Tirer de nuit, niche fiscale contre nichoirs... Tout est possible quand on a un fusil !

La liste d'amendements, étrangement de nature réglementaire et non législative, est irresponsable au regard de notre droit, de l'état de la biodiversité et du respect de l'animal. Prévert en contracterait une jaunisse face à un tel inventaire

Dispositions déjà intégrées dans le texte :

- l'autorisation de la chasse de nuit en Vendée ? Cette pratique, non traditionnelle dans ce département, est contestée par nombre de maires du Marais-Poitevin mais aussi de chasseurs responsables en raison de son impact attendu sur les oiseaux d'eau ;
- l'exonération, pour les installations de chasse (tonnes, huttes), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties alors que le revenu marchand qui peut en être tiré est très conséquent (une hutte peut se louer 200 euros la nuit, et être vendue 150 000 euros !).

Amendements examinés :

Autoriser la chasse d'oiseaux en temps de neige, période pendant laquelle ces dernières, plus visibles, se battent déjà pour leur survie.

Banalisation de la chasse dans les cœurs mêmes des parcs nationaux ou dans les aires protégées, en contradiction potentielle avec les objectifs environnementaux assignés à ces espaces.

Nouveaux outils à disposition des chasseurs pour éliminer les corvidés : tirs quasiment toute l'année, cages, pièges...

L'arsenal pour se débarrasser des corvidés est pourtant déjà bien fourni !

Il est scandaleux de revendiquer l'usage des balles de plomb pour la chasse des « nuisibles » dans les zones humides, alors même que le plomb est hautement toxique. Si cet amendement était adopté il le serait en contradiction totale avec l'accord international AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie)

Pour les 4 associations : « Reconnaître les chasseurs comme des acteurs majeurs de la gestion de la biodiversité dans ces conditions ?! Ça confine au cynisme, au vu de ces revendications affichées. France Nature Environnement, la Ligue ROC, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Fondation pour la Nature et l'Homme, qui ne constatent aucune mesure favorable à la biodiversité dans cette proposition de loi, seront très vigilantes lors des débats de cet après-midi. Nous n'hésiterons pas, le cas échéant, à contester des dispositions insoutenables par tous les moyens légaux à notre disposition.

Contacts presse :

FNE : Dominique Py : 06 88 20 34 21

Ligue ROC : Christophe Aubel : 06 71 76 83 77

LPO : Alain Bougrain Dubourg : 01 40 71 25 50

Fondation pour la Nature et l'Homme : Jean-Jacques Blanchon : 06 77 67 50 68